



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

DISPOSITIONS FINANCIERES 2025/2026

COTISATIONS - ENGAGEMENTS - GESTION INDEMNITES FORFAITAIRES

COTISATION		Montant
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL		
Cotisation annuelle Fédérale		60
LIGUE D'OCCITANIE		
Cotisation annuelle d'un club de District Masculin		70
Cotisation annuelle d'un club de District Féminin		50
DISTRICT		
Caisse de solidarité		15
Frais de gestion club (-de 100 licenciés)		150
Frais de gestion club (de 100 à 200 licenciés)		250
Frais de gestion club (+ de 200 licenciés)		300
Cotisation annuelle d'un club (Gratuit pour les nouveaux clubs la première saison)		150
ENGAGEMENT		
Engagements des clubs par équipe		
Football Libre		Montant
D1 District		250
D2 District		230
D3 District		220
D4 District		195
D5 District		175
U 19 Interdistrict		85
U 17 District		60

U 15 District	55
U 13 District	40
Football Animation U7-U9-U11	20
Féminines	Montant
Seniors District	150
U18	60
U15	55
U13	40
Autres Catégories District	20
Futsal	Montant
Seniors District	20
Jeunes District	0
Coupes	Montant
Coupe de France Seniors	52
Coupe Gambardella	26
Coupe Occitanie Seniors	45
Coupe Occitanie U15 - U17 - U19	25
Coupe Occitanie Féminine	25
Coupe de Tarn et Garonne Seniors	100
Coupe de Tarn et Garonne Seniors féminines	50
Challenge Jean Jutgla Seniors	0
Coupe des Réserves Seniors	80
Coupe Interdistrict U19	45
Coupe de Tarn et Garonne U15 - U17 Equipes 1	45
Challenge Trophées Sport U15 - U17 Autres Equipes que l'équipe 1 du club	25
Coupe Nationale PITCH U13	0
Challenge U11	0
FRAIS DE DOSSIER	Montant
LICENCES	
Demande de certificat international de transfert	20
Demande de certificat de sortie Art 106-4	20

Opposition au changement de club	50
Refus de Délivrer lettre de sortie sans raisons valables	50
Refus d'accord au changement de clubs abusif	50
Astreinte (art 100,2 LFO) : 30/jours dans la limite de 60 jours	30
Frais de Dossier Administratifs	
Absence à l'Assemblés générale	100
Absence d'un club à une convocation officielle	100
Absence à une convocation d'une instance (par personnes convoqués non excusée)	35
Défaut de réponse aux renseignements demandés par l'instance	35
Demande de report d'une rencontre hors délai si accord de la C,D,G,C	35
Rencontres et Tournois	
Frais de dossiers	30
Procédures Réglementaires et Disciplinaire	
Réclamation (Art 187,1) Séniors	40
Réclamation (Art 187,1) Féminines et Jeunes	30
Evocation (Art 187,2)	80
Ouverture Dossier Disciplinaire	35
Procédure Appel	130
Irrecevabilité	35
Retrait après convocation	60
Caution appel individuel	300
Demande en révision (Art 197)	150
AMENDES	
	Montant
Licences et Participations non autorisée	
Licences non retournée à la LFO (par semaines de retard)	60
Licence obtenue à l'aide de faux renseignements (au club) : minimum	300
Falsification d'une licence ou substitution de joueur (au club) : minimum	300
Fraude sur l'identité d'un joueur (au club) : minimum	300

Substitution de joueur (au club)	300
Défaut de C,I,T	60
Absence de Licence de joueur jeune joueur ou féminine	60
Absence de Licence de joueur ou joueuses seniors	60
Absence de licences pour une personnes exerçant une fonction officielle	60
Participation joueur licencié dans un autre club	100
Joueur sans aucune licence	200
Non-respect de la catégorie d'âge, infraction aux règles de mixité Art 213	25
Sous classement Séniors en jeunes	500
Interdiction de surclassement	50
Absence de double surclassement	100
Participation à plus d'une rencontre (Art 151)	85
Pratique dans un club non affilié ou dans une association non reconnue Art 216	50
Droit de Changement de Clubs	
Séniors Vétéran - Séniors - U20 -U19- U18	75
Séniors F - Séniors - U20F -U19F- U18F	75
U16- U17 - U16F - U17F	60
U14- U15 - U14F - U15F	45
Arbitres	250
Opposition à changement de Clubs	50
Discipline Règlement	
Avertissement . Art 227	15
Exclusion	30
3 ème Avertissement donnant 1 match ferme	30
9 bis Annexe 2 Règlements Généraux Art 228	
Ouverture d'un dossier (sanction inférieure ou égale à 4 matches de suspension)	25
Ouverture d'un dossier (sanction supérieure à 4 matches)	30
Participation d'un joueur suspendu à une rencontre amicale	50

Falsification feuille de match	250
Vente de Boissons non autorisées (minimum) Art 229	200
Rencontre non Autorisée	Montant
Tournoi non autorisé	50
Compétitions	
Retrait d'une équipe régulièrement engagée après l'établissement des calendriers	150
Absence de FMI	25
FMI Irrégulière et absence de l'annexe	30
Absence de saisie de résultats	25
Retard dans transmission FMI	25
Retard d'envoi feuille de match papier	25
Par jour de retard au delas des heures autorisées	15
Non envoi ou retard Rapport arbitres	35
Frais de dossier administratif gestion rencontres	
Forfait équipe Seniors D1 D2 D3 + D4 Accession (2ème phase)	
1 er Forfait	50
2 ème Forfait et Forfait Général	100
Forfait équipe Seniors D4 (1ère phase) et D4 Maintient (2ème phase)	
1 er, 2 ème, 3 ème, 4 ème Forfait	20
5 ème Forfait et Forfait Général	50
Forfait au cours de la dernière journée de championnat Seniors	460
Forfait au cours de la dernière journée de championnat Jeunes et Féminines Séniors	230

Forfait d'une équipe de jeunes	
1er Forfait	30
2ème Forfait	40
3ème Forfait et Forfait Général	50
Forfait d'une équipe Féminine Seniors à 8	
1er Forfait	30
2ème Forfait	40
3ème Forfait et Forfait Général	50
Forfait Coupe ou Challenge Seniors	100
Forfait Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole	100
Forfait Coupe d'Occitanie Seniors	100
à partir des 1/32 ème de Finale	300
Forfait Coupe d'Occitanie U17 et U15 :	100
Tour District	50
Tour Ligue	150
Forfait Coupe d'Occitanie Féminine	
Pour les premiers tours	80
à partir des 1/4 de Finale	230
Non restitution de la dotation, d'un trophée ou trophée cassé	500
Equipements (article 7 du Règlement de la compétition)	150
Non-respect des articles 19 et 21 du Règlement de la Compétition	500
Organisation d'un Challenge ou Tournoi sans autorisation (au club) : minimum	50
Equipe abandonnant volontairement le terrain : minimum	100
Retrait d'une équipe régulièrement engagée, après la parution des calendriers	150
Refus accession après le 30 juin	150
Perte de recontre pour motif disciplinaire	100

Perte de recontre pour motif réglementaire	50
Default d'utilisation d'une dotation	150
Non respect des obligations des clubs	
Non respect des obligations des clubs au Statut des Educateurs	
D1	250
U19 et D2	200
D1 Féminin (Gratuité la première année de création de l'équipe)	200
U14 à U18	200
U11 à U 13 (1 Educateur Diplomé par équipe engagées)	150
U7 à U9 (1 Educateur Diplomé par catégorie)	150
Non respect des obligations des clubs - Equipes de jeunes	
Amende Forfaitaire (club / entente / groupements)	
Départementale 1	300
Départementale 2	250
Départementale 3	250
Départementale 4	200
Non respect des obligations des clubs au Statut des Arbitres	
1 ère année	50
2 ème année	100
3 ème année	200
Non respect des protocoles lors des finales	1000
Plan de lutte contre les incivilités	
Non mise en place d'une charte d'éthique et de déontologie / saison	250
Non respect des challenges de Fair Play	250
Non mise en place de l'Opération "Touche pas à mon Foot" / plateaux	50
Non respect des protocoles de RESPECT avant et après match / plateau ou match	50
Non port par les capitaines du brassard "Respect tout terrain" / match	50
Non port par les éducateurs du brassard "Educateur" / match	50
Non mise en place de l'affichage RESPECT / plateau	50
Non respect de mise en place du Programme Educatif fédéral / saison	250

Divers	
Articles 89 et 90 du Règlement des Championnats	50
A la demande des services administratifs ou commissions	35
Refus non motivé d'une sélection pour un joueur (au club) (minimum)	40
Installation sportives non conforme	20
Absence de drapeau pour arbitre assistant	10
Absence de délégué à la police du terrain ou non muni de brassard	30
Défaut de traçage ou accessoire de jeu (par infraction)	20
Pour toute autre disposition financière, non inscrite dans	
l'annexe 5 du District de Tarn et Garonne, les dispositions	
financières de la Ligue d'Occitanie ou de la FFF seront retenues	

